

A ce titre, je continuerai à protester contre l'invasion par le béton et le bitume, contre l'urbanisation excessive et contre la dégradation de la nature.

Je m'élèverai avec force contre toute industrialisation abusive de nos rivages et de nos campagnes car nous n'avons rien à gagner à transformer la destination naturelle de notre canton.

Par contre, il faut favoriser l'essor touristique et résidentiel du canton en veillant à son embellissement permanent.

L'urbanisation doit être réfléchie sinon discrète et s'il est incontestable que les **logements sociaux** y ont leur place, il n'est pas indispensable pour autant d'y construire de grands ensembles qui ne peuvent être intégrés dans le site naturel.

Enfin, **tous les commerces** sont nécessaires et donc les bienvenus. Encore faut-il qu'ils puissent travailler toute l'année et pas seulement en saison.

Nous avons une chance extraordinaire et une carte majeure à jouer. Qu'il s'agisse de la presqu'île de Saint-Mandrier et du merveilleux site de son village ou qu'il s'agisse de la partie seynoïse du canton, rien n'est définitivement compromis et il y a encore de la place pour de très belles réalisations.

Je ne puis ici faire un catalogue de tous les projets et de toutes les réalisations que j'ai préconisées ou défendues. Je ne veux pas d'avantage vous faire de promesses que je ne serai pas capable de tenir par la suite puisque les décisions ne seront pas uniquement de mon fait. Ce ne serait ni sérieux, ni honnête. Chaque fois que se pose un problème, j'essaye de l'analyser avec la population avant de prendre position et je ne cherche pas à imposer forcément mon propre point de vue.

Comme je l'ai déjà fait il y a deux ans, je ne puis prendre qu'un seul engagement, celui d'être vigilant et respectueux des principales options que je viens d'exposer.

Au-delà des grands desseins nationaux et des luttes politiques ou idéologiques, il y a la vie de tous les jours avec ses difficultés du moment. C'est à ce niveau que je me propose d'œuvrer pour vous et dans le cadre des attributions d'un Conseiller Général qu'il ne faut pas confondre avec celles d'une Municipalité.

Prenons quelques exemples de l'action du Conseiller Général :

● La Voirie

Que voulons-nous ? Des routes correctes pour les voitures et des trottoirs pour les piétons. Nul besoin d'auto-route à l'intérieur de notre canton.

Deux routes seulement dépendent du Conseiller Général : le **C.D. 16** qui relie le Pas-du-Loup à Six-Fours et le **C.D. 18** qui va de La Seyne à Saint-Mandrier.

J'ai veillé à ce que ces deux voies soient aménagées tant du point de vue de la sécurité que de l'embellissement. Le projet d'élargissement entre Saint-Elme et Saint-Mandrier (vital pour cette commune) est achevé du point de vue des études et devra être pris en considération très rapidement. C'est une très belle réalisation en perspective.

● Les écoles secondaires

Le C.E.S. 900 des Sablettes doit lui aussi devenir une réalité et constitue l'une de nos préoccupations majeures.

Mais nous souhaitons que soit maintenu le C.E.G. de Saint-Mandrier dont les succès scolaires sont connus et qui pourrait persister autonome ou comme annexe du futur C.E.S. des Sablettes.

● Les écoles primaires

Nous nous efforcerons de faire renforcer les effectifs d'enseignants chaque fois que cela sera nécessaire et comme nous l'avons déjà fait pour l'École des Plaines et celle de la Rouve. Nous appuyerons également l'action des municipalités pour obtenir l'allègement de leurs charges.

● Le Domaine public maritime

Les plages et rivages et d'une manière générale tout ce

qui relève du domaine public maritime doit être protégé contre toutes les dégradations et doit rester à la disposition du public. C'est le rôle aussi du Conseiller Général de traiter de ces problèmes avec l'Administration et c'est ce que j'ai fait.

● L'hygiène

L'assainissement, l'incinération des ordures ménagères et surtout le problème de l'émissaire commun dépassent certes le cadre du canton, mais il n'en demeure pas moins vrai que toute l'agglomération toulonnaise déverse ses déchets dans le canton de Saint-Mandrier/La Seyne-Sud sans aucune épuration préalable.

Nous avons déjà attiré l'attention des pouvoirs publics sur ce point important et nous allons alerter toutes les autorités responsables afin que cesse ce qu'il faut bien appeler aujourd'hui un véritable scandale du point de vue de la sécurité et de l'écologie.

● L'Économie

Enfin si l'inflation et le chômage qui sévissent en ce moment sont du ressort du Gouvernement et des responsables de l'économie, chaque fois qu'il se pose un problème ponctuel local, le Conseiller Général doit intervenir dans la mesure de ses moyens. C'est ce que j'ai fait pour les PTT, la SAMIC et dans d'autres cas de moindre importance. Et je continuerai à le faire dans l'intérêt des travailleurs et de leurs familles.

Je voudrais terminer cette «profession de foi» sur un souhait sincère et réfléchi. Le Conseiller Général ne peut remplir pleinement son mandat que dans la mesure où s'instaure une collaboration avec les municipalités du canton.

Le canton de Saint-Mandrier/La Seyne-Sud ne comprend que deux municipalités. Je désire qu'elles sachent qu'après ma réélection, je serai à leur disposition comme au cours du mandat qui vient de se terminer.

Il est normal qu'à l'occasion d'une élection les hommes s'affrontent sur le plan des idées. Mais dès lors qu'une élection est acquise, il faut que tout le monde, sans exception, accepte le verdict du suffrage universel et celui à qui le mandat est confié.

C'est en tout cas ma conception de la démocratie et de la Liberté et c'est dans ce cadre que je désire travailler si vous m'accordez à nouveau votre confiance.

De A. PAECHT
Conseiller Général de Saint-Mandrier
la Seyne-Sud
Candidat unique de la Majorité Présidentielle